« AESTIMARE » ET « AESTIMATIO »

Il est difficile de déceler une transformation, ou même une évolution profonde, dans la signification du verbe aestimare, et des mots de même radical, au cours du moyen-âge. Les divers sens classiques se sont maintenus et se retrouvent dans le correspondant français estimer employé encore de nos jours. Il peut toutefois être intéressant de suivre ici un exemple des orientations sémantiques particulières qu'hors des œuvres littéraires ou historiques, un mot a pu trouver dans les vocabulaires spécialisés, on serait tenté de dire techniques, des disciplines médiévales.

Le sens primitif, étymologique d'ailleurs, est celui d'une évaluation: aestimare c'est apprécier une valeur matérielle ou morale, « estimer » le prix d'une marchandise, le poids d'un objet, le mérite d'un acte. Au moyen âge cette acception du mot règne en maîtresse chez les juristes : il pouvait d'ailleurs difficilement en être autrement quand on pense que leur livre de cours était la codification justinienne qui rassemblait les textes de leurs ancêtres de l'époque classique. De fait dans tout le commentaire du Digeste on ne trouve qu'une fois une signification différente 1: Aestimatio, id est sententia vel opinio, dit la Glose Ordinaire en attribuant à Azon (fin du XIIe s.) cette interprétation. En dehors de ce cas, le sens est toujours celui d'une appréciation généralement monétaire; il s'y ajoute pourtant la notion sous-jacente que la valeur ainsi déterminée n'est pas évidente de soi, ou légalement fixée; l'estimateur — ce peut être le juge mais aussi bien une autre personne qualifiée prévue par la Loi, ainsi le propriétaire de l'objet 2 - décide quel est le montant de la somme d'après les connaissances personnelles

I. Glose ordinaire du Digeste, XXVI, 7, 56 au mot aestimatio.

^{2.} Ib., XII. 3. 8: Nota domini arbitrio rem aestimari.

qu'il peut avoir de l'objet, de sa valeur, de l'état et des conditions où il se trouve : dans d'autres cas, et en particulier pour l'actio aestimatoria 1, l'aestimatio est le résultat d'un accord mutuel entre deux parties. Le fait même qu'il y ait lieu d'estimer juridiquement l'objet n'est compréhensible que dans la mesure où l'appréciation de sa valeur possède une marge d'indétermination qu'il y a lieu de supprimer, grâce à la décision personnelle d'une personne qualifiée; on pourrait presque parler d'une évaluation subjective, par opposition aux données objectives que fournirait sur cette valeur un contrat ou un barême fixe. Ce sens n'a d'ailleurs rien de spécifiquement médiéval : il se trouvait déjà au Digeste et au Code, il se retrouve dans le très haut moyen âge parmi les textes, souvent d'origine romaine, qui composent les lois barbares et traitent de l'estimation qu'il y a lieu de faire, non pas d'un objet ou d'une valeur positive. mais au contraire de l'importance du dégât (damnum) infligé à un bien quelconque, par exemple à un paturage où sont entrés des animaux 2.

Une autre distinction est à faire, pour le substantif aestimatio sinon pour le verbe de même radical : il possède un sens actif et un sens passif ; le premier cas, celui auquel nous pensons d'abord, est l'acte d'estimer, le second plus éloigné de notre manière de comprendre les termes indique la valeur à laquelle a été appréciée l'objet estimé : «Il faut rendre le travail d'un esclave (qui a rapporté quelque chose à un étranger) c'est-à-dire l'estimation qui en a été faite ; » « je t'ai donné un livre pour que tu me rendes ce livre ou le prix auquel il a été estimé » ; etc... ³. Les glossateurs médiévaux semblent avoir une certaine prédilection pour ce sens passif. On pourrait d'ailleurs trouver des textes où il est difficile de savoir laquelle des deux acceptions

^{1.} Ib., Casus de la loi XIX, 4, 1; le mot aestimatoria lui-même — il appartient d'ailleurs déjà au droit classique — ne posséde pas d'intérêt sémantique propre; l'actio aestimatoria est une technique juridique pour répondre à certains cas d'espèce où la base du procès est l'estimation faite d'un objet.

^{2.} Lex Visigoth. (M. G. H. Leges, I) pp. 326, 328, 329, 335...- Lex Burgund. (Ib., II, I) p. 60 etc...

^{3.} Gl. Ord. Dig. VI, 8, 6, par. 2: restituendae sunt scilicet operae, id est earum aestimatio; ipsae enim eaedem fieri non possunt. Ib., Casus de la loi XIX, 4, 1: Dedi tibi librum vendendum ut vel eum, vel ejus aestimationem mihi reddas.

envisageait le glossateur ¹ ou même le législateur lorsqu'il s'agit de lois barbares ². Ainsi la phrase *Liber homo non recipit aestimationem* ³ de la Glose Ordinaire, ou dans la loi wisigothique... *Extimationem damni implere cogatur* ⁴ où le mot qui nous intéresse peut être pris au sens de la sentence judiciaire — ou arbitrale — relative au dommage causé, mais aussi bien représenter la valeur ou la somme indiquée dans cette sentence.

Les juristes médiévaux restent donc dans la ligne de la sémantique de leur prédécesseur classique et texte officiel que représente le recueil — les recueils dirait-on mieux — rassemblés sur l'ordre de Justinien: évaluation, accompagnée de l'idée d'un certain arbitraire, d'un manque de référence fixe à une échelle donnée de valeurs. On pourrait citer à la limite, et dans deux acceptions opposées en quelque sorte, les textes suivants : un jurisconsulte toulousain interrogé sur la qualification morale des manipulations monétaires qui furent une plaie dans la vie économique du moyen-âge, même avant Philippe le Bel, répond qu'un magistrat est fautif si efficiat parvam (monetae) aestimationem aut perversam⁵, s'il dévalue la monnaie ou en fausse le cours ; c'est presqu'exactement le sens étymologique : apprécier l'alliage et le poids de l'unité monétaire. A l'inverse le canoniste Huguccio nomme aestimatio les solutions qu'il donne aux cas d'espèce que soulève son commentaire du Décret de Gratien, et qu'il n'appuie que de son autorité personnelle;

^{1.} Dans le texte même d'une loi (dont l'auteur primitif est Gaius) le Digeste dit, presque dans les termes que nous citerons aux paragraphes suivants : cum liberum corpus aestimationem non recipiat (XX, 1, 3).

^{2.} Avant d'abandonner le problème des Leges barbarorum, il faut signaler que leur procédure civile est souvent empruntée aux textes justiniens et ne peut fournir un élément de l'évolution d'un mot latin médiéval. La question du texte (note ci-dessus) et de sa glose sur le « prix » d'un homme libre opposés aux coutumes et textes germaniques relatifs à la wera ou aestimatio capitis représente une question de conception juridique qui dépasse de loin une étude de vocabulaire.

^{3.} Gl. Ord. Dig., IX, 2, 13 au mot nemo.

^{4.} M. G. H. p. 329.

^{5.} Responsio dominorum tolosanorum (éd. MEYERS), p. 207. — Les circonstances permettent d'en rapprocher un texte de Grégoire IX (Décrétales, III, 39, 26) où aestimatio représente le montant d'une somme qui doit rester identique en valeur malgré les modifications de la monnaie dans laquelle elle est payée: « ut aestimatione pensionis antiquae facias (canonicos) esse contentos ».

Aestimatio: Estne usura? Non credo, intelligitur enim...¹. Il s'agit ici d'une appréciation de valeur purement morale, et le verbe credere par lequel elle s'exprime en montre les étroites limites quant à la certitude et à l'autorité.

Dès l'époque classique aestimare avait, par extension, signifié « juger, penser, croire » et nous avons encore ce sens dans son correspondant français: j'estime que demain il fera beau, que cette manœuvre est habile ; il est d'ailleurs facile de voir comment cette idée se rattache à celle du jugement personnel en vertu duquel est déterminé le montant de l'estimation juridique. Mais nous voyons apparaître deux autres termes, le composé existimare et le mot extimare, tous deux d'ailleurs remontent également à l'antiquité classique et aux XIIe et XIIIe siècles se présentent comme absolument synonymes d'aestimare; si l'un de ces vocables a été avancé dans une discussion par exemple, aucun des intéressés ne proteste lorsque les phrases sont reprises en le remplaçant par un des deux autres. Le lexique de Huguccio (bien difficile à identifier au canoniste cité plus haut), que copiera sensiblement Jean Baldi confirme cette synonymie, en attribuant le sens de putare à extimare et existimare; il oublie de parler d'aestimare, pourtant cité par Papias avec la même signification; l'orthographe et la graphie des scribes médiévaux favorisait d'ailleurs une confusion entre est... et ext...2.

Avec cette acception « penser » ou « juger », c'est chez les philosophes, et les théologiens qui doivent se servir de termes philosophiques, que l'on voit au cours du XIIe siècle se former un autre sens technique du mot aestimare et de ses synonymes.

Huguccio, Magnae Derivationes, (vº Timo): Itam timo componitur cum ex et dicitur extimo, as, id est arbitrari vel putare quia ex mente sic habetur. Et hoc item componitur cum ex et dicitur existimo, as, id est putare; unde existimatio, putatio vel illaesae dignitatis status fama et moribus acquisitus (ms. Paris, B. N. lat. 15462). Le dernier sens donné par Huguccio ne se retrouvera pas dans cette étude; s'il y avait lieu de donner un auteur qui l'ait particulièrement introduit dans la langue médiévale, on penserait à Boèce, De cons. phil., I, 4 (éd. Peiper, p. 16).

^{1.} Huguccio, Summa Decreti (inédite) sur la cause 14, q. 44 c. 5.

^{2.} PAPIAS: Aestimare, quod est putare, unde aestimum, id est aestimatio, quae species opinionis est. Existimari: arbitrari, putare.

L'aestimatio — le substantif est encore plus mal traité que le verbe - est une connaissance inférieure, principalement en ce qui concerne la certitude qu'elle est capable d'atteindre. Pour Hugues de S. Victor estimer, c'est une position intermédiaire entre l'affirmation et la négation, c'est examiner deux idées sans se prononcer formellement en faveur de l'une d'elles, et à la page suivante, il met sur le même rang opinion et estimation 1. Vers la même époque, dans la première moitié du XIIe siècle. le mot provoque une grave querelle entre Abélard et S. Bernard; nous n'avons pas à entrer ici dans le problème doctrinal et historique, ce qui exigerait d'envisager non seulement les questions de vocabulaire, mais encore celles de la bonne foi et de l'exactitude dogmatique manifestées par les adversaires. Le fait est qu'Abélard employa existimatio pour désigner la foi chrétienne ; si la définition du début de l'Introduction à la Théologie, Fides est existimatio rerum non apparentium, reste obscure, le développement ultérieur ainsi que la leçon retenue par l'anonyme auteur du De Intellectibus l'éclairent : Abélard, trop bon logicien, est à la recherche d'un terme indiquant une connaissance qu'il pourra opposer à la connaissance scientifique 2; il s'agit bien d'une saisie de la vérité qui ne peut apporter la même certitude que les démonstrations de la science aristotélicienne.

Mais le malheur pour Abélard et pour la valeur du mot qu'il avait employé fut qu'il choqua profondément ses adversaires, et ceux-ci pour mieux montrer son erreur rabaissèrent encore

^{1.} Hugues de S. V., De Sacramentis I, 10,2: Alii in iis quae audiunt, alteram quamcumque partem eligunt, ad existimationem, sed non approbant ad affirmationem... ii sunt opinantes... Credere... plus est quam scire et opinari. (P. L., CLXXVI, 330-331).

^{2.} ABÉLARD, Introductio ad Theologiam: Fices quippe dicitur aestimatio non apparentium, cognitio vero ipsarum rerum experientia per ipsam earum praesentiam (P. L., CLXXVIII, 1051). Dans le de intellectibus: Existimare creclere est, et existimatio idem quod credulitas sive fides; intelligere autem speculari est per rationem (éd. Cousin, Paris 1840, p. 468). On voit déjà comme les mots aestimatio et existimatio sont interchangeables. On peut avoir une idée assez développée des problèmes d'histoire doctrinale que nous écartons ici dans Heitz, La philosophie et la foi dans l'œuvre d'Abélard, in Rev. Sc. Philos. et Théol. I (1907) p. 714, Cottiaux, La conception de la théologie chez Abélard, in Rev. Hist. Ecc., XXVIII (1932) pss., mais surtout 287/95, G. Englhardt, Die Entwichlung der Glaubenspsychologie (Beiträge zur Geschichte... XXX, 4-6, Münster in W. 1936).

cette valeur: Les deux phrases essentielles se trouvent déjà dans la dénonciation de Guillaume de S. Thierry mais sont reprises par S. Bernard. La première insiste sur le caractère purement subjectif de l'aestimatio, caractère que souligne la répétition du radical lib; les deux religieux affirment qu'Abélard s'était exprimé aestimans fortasse vel communem fidem nostram aestimationem esse, vel licitum esse in ea quodlibet cuilibet ad libitum aestimare. La phrase est d'ailleurs intéressante, car le verbe aestimare y est pris dans un sens qui semble ne posséder aucune valeur propre, celle qu'il a provient de son régime, mais en lui-même il ne signifie pas autre chose que penser, juger, et exige un complément pour préciser le mode et la nature du jugement en cause; au contraire le substantif aestimatio, employé de façon absolue et sans déterminatif, a de soi une acception péjorative que Guillaume et Bernard reprochent au maître parisien. La seconde phrase commune aux deux religieux pose un problème de critique textuelle : il est certain que Guillaume y admet l'équivalence aestimatio-opinio, mais Bernard le fait-il 1? Tous deux sont pleinement d'accord sur la fin de la phrase: l'aestimatio est le mode de connaissance propre aux sceptiques (Academici, disent ils) qui ne possèdent aucune connaissance sûre et doutent de toutes choses 2. Nous citerons encore une phrase de l'Abbé de Clairvaux : Absit ut putemus in fide vel spe nostra aliquid ut is (= Abelardus) putet dubia aestimatione pendulum 3, mais ce sera plus pour souligner la

^{1.} Absit ergo, absit ut hos fines fides habeat christiana, aestimationes scilicet sive opiniones. Le dernière partie de la proposition est propre à Guillaume, mais en attendant l'édition critique de Bernard, il semble plus vraisemblable de supposer un bourdon qui l'ait fait disparaître de l'édition du texte de l'Abbé de Clairvaux.

^{2.} Aussitôt après la phrase précédente, se terminant à «christiana» ou à «opiniones»: Academicorum sint istae aestimationes, quorum est dubitare de omnibus, scire nihil. Guillaume de S. T. Disputatio contra Abelardum, I (P. L., CLXXX, 249) Bernard de {Clairvaux, Tract. de erroribus Abelardi, 4 (P. L., CLXXXII, 1062). Les mêmes références sont valables pour la phrase précédente « quodlibet cuilibet ad libitum...»

^{3.} Bernard de Clairvaux, ib. — Il est curieux de voir que le même auteur fait de la consideratio aestimativa un degré intermédiaire entre la connaissance sensible (c. dispensativa) et une sorte de contemplation (c. speculativa) qu'il définit prudenter ac diligenter quaequae scrutans et ponderans. (De Consider., V, 2—P. L., CLXXXII, 789-80). Toutefois le sens de l'adjectif en -ativa étant plus

métaphore employée que pour renforcer par une nouvelle pièce un dossier définitivement jugé sans appel : l'aestimatio est une connaissance inférieure à la science, inférieure à la foi, que l'on peut mettre sur le même rang que l'opinion. Le dernier effort d'un théologien qui n'a pas abandonné Abélard consistera non pas à attaquer cette valeur sémantique d'aestimatio, mais à la modifier complètement en ajoutant l'adjectif certa, qui lui permettra d'affirmer que l'aestimatio certa est tout autre chose que l'opinion mais il reste évident pour nous que dans l'expression ainsi fabriquée par Roland Bandinelli, le futur Alexandre III, c'est l'épithète beaucoup plus que le substantif qui compte 1, et la nécessité de cette épithète montre combien le nom, qu'elle vient renforcer avait une acception faible dans la pensée du XIIe s.

Dans la seconde moitié du siècle le terme aestimatio n'apparaît guère chez les philosophes ou théologiens; on peut même relever sa disparition, encore qu'elle souffre quelques exceptions, dans la traduction du Corpus Areopagiticum exécutée par Jean Sarrazin. En règle générale le grec oloma devient aestimare chez Jean Scot Erigène, et au XIIIe siècle Robert Grossetête le rendra par existimare, mais dans ce que le P. Théry appelle la «traduction» en un latin intelligible à tous du texte érigénien, Jean Sarrazin en 1167 met presque partout le verbe arbitrari pour le même oloma 2; aestimare était il suspect? y a-t-il eu excès de prudence chez le réviseur de Scot Erigène? Nous n'excluons même pas la possibilité d'une décision indépendante des querelles doctrinales antérieures; mais le fait semble mériter d'être relevé en attendant qu'un spécialiste des problèmes dionysiens l'explique.

proche de celui du verbe que du substantif, nous pouvons y trouver une confirmation de ce qui a été dit plus haut: si l'aestimatio est tout juste acceptable pour les sceptiques, il est parfaitement licite à un théologien de parvenir à la contemplation par divers actes dont l'aestimare.

1. Magister vero Petrus (= Abelardus) aliam fidei ponit definitionem dicens: Fides est certa existimatio rerum absentium... certa existimatio dicitur ad remotionem opinionis; nam qui opinionem habet, certam existimationem non habet (Roland Bandinelli (futur Alexandre III). Sentences, (éd. Gietl) p. 11).

2. Cf. l'index verborum au début des *Dionysiaca* de D. Chevallier. Pour le titre de « traducteur » de Scot Érigène donné à Jean Sarrazin, cf. G. Thery, *Jean Sarrazin*, « traducteur » de Scot Erigène in Studia Mediaevalia in honorem... R. J. Martin, Bruges s. d. (1948) pp. 359-81.

Au XIIIe siècle encore, Guillaume d'Auvergne dans son De Bono maintiendra le sens nettement péjoratif de la connaissance fournie par l'aestimatio: sa lumière est semblable à la phosphorescence d'un bois pourri que l'on ne peut voir que dans l'obscurité, la vision de la vérité qu'elle nous donne est analogue à celle des oiseaux nocturnes incapables de supporter la lumière du grand jour 1. Dans cette nuit surnaturelle, pourrait-on dire. nous sommes au milieu des tenebrae caecae extimatores extimationis nostrae². Comme synonyme on trouve non plus opinio, mais credulitas, que dans un autre ouvrage, où il n'est plus question d'estimation, l'auteur définit opinabilis apprehensio 3. Dans le De Bono il semble d'ailleurs que le sens s'était encore aggravé par rapport à celui que l'on trouve dans les textes du siècle précédent : l'extimatio est non seulement dépourvue de certitude, mais elle souffre d'une imperfection radicale et est susceptible d'induire en erreur celui qui suit ses indications.

Si les juristes, aussi longtemps qu'ils ont enseigné en latin, ont maintenu les acceptions signalées plus haut, le mot aestimatio, et le verbe correspondant, disparaissent pratiquement du vocabulaire technique des philosophes ou théologiens après le De Bono de Guillaume d'Auvergne. C'est qu'un nouvel élément a fait son apparition, le problème des traductions orientales, arabes principalement, qui se sont multipliées dans la seconde moitié du XIIe siècle et elles réservaient un nouveau sort à ce radical aestim ou à ses synonymes : l'idée d'une connaissance inférieure se maintiendrait, mais sur un plan différent et d'autres notions viendraient l'enrichir.

Le verbe aestimare et l'adjectif aestimativa se trouvent dans la traduction du Livre des définitions d'Isaac Israëli comme description et caractéristique de la conduite de l'animal en opposition avec celle de l'homme; contrairement aux exemples déjà rencontrés le verbe et l'adjectif sont tous deux employés

GUILLAUME D'AUVERGNE, De Bono (éd. O'DONNELL in Mediaeval Studies VIII, Toronto 1946) p. 296.

^{2.} Id., ib. — Cf. p. 295 où Guillaume parle de la beauté et de laideur apparente (exteriorem) quam caeci extimatores soli mirantur.

^{3.} Id., De fide (éd. Venise 1591) p. 7b, B. — Cf. p. 3a l'emploi de opinari, et p. 4b l'équivalence entre credulitas et le mot assez nouveau creditio.

de façon absolue et sans régime : anima bestialis... privatur perscrutatione et discretione et facta est estimativa... Bestiae sunt aestimantes et non discernentes 1. Le radical latin aestim correspond ici à la racine arabe zann : chez les commentateurs arabes d'Aristote le même radical rend plutôt la racine wahm, et il n'est plus question de décrire ou de caractériser simplement une conduite, mais de définir une puissance de l'âme; on trouve en général chez ces traducteurs des mots ayant forme d'adjectifs (terminaison: ativus) qui sont employés au féminin soit comme épithète de vis ou virtus, soit substantivement. La synonymie rencontrée chez les philosophes du XIIe siècle se retrouve là encore ; il n'y a aucune différence dans le sens entre aestimativa (Avicenne et Algazel), extimativa et existimativa (Avicenne seul) 2. La notion recouverte par ces termes est d'ailleurs assez complexe, il s'agit d'un instinct naturel qui, au moment où l'animal a la connaissance sensible d'un objet, lui en indique la valeur pratique bonne ou mauvaise et lui dicte le mouvement à accomplir en conséquence.

Comme le remarque M. Wolfson ³ il y a une régularité remarquable dans les traductions de la racine arabe wahm par les mots latins différents, mais équivalents, qui viennent d'être cités; nous ne prétendrons nullement que les « équipes, » réunies en divers points de l'Espagne et auxquelles nous devons cet ensemble des textes traduits de l'arabe aient eu des notions sémantiques très poussées, et surtout aient prêté attention au problème, il y a eu des mots mal choisis; mais dans le cas de wahm-aestimativa, on ne peut nier l'existence d'une traduction assez bien choisie : le mot latin garde sa double valeur que nous avons trouvée plus haut de connaissance inférieure à celle

^{1.} ISAAC ISRAELI, Liber de definicionibus (éd. Muckle, in Arch. d'Hist. litt. et doct. du M. A., XI) p. 314 ll. 5-8 et 15-16.

^{2.} aestimativa: AVICENNE, De Anima — = Liber sextus Naturalium — (éd. de Venise) pp. 7 sw. Algazel, Metaphysics (éd. Muckle, Toronto 1933) pp. 169-71. extimativa: AVICENNE, De An. fo 28d. existimativa: Id. Canon (éd. Venise 1582) fo 27^v.

^{3.} Wolfson, The Internal senses... (in Harvard theol. Rev. XXVII (1935)) a publié une excellente série d'articles sur les correspondants grecs-arabes-hébraiques-latins et le sens des notions qu'ils recouvrent. Il ne trouve au total que trois cas où n'est pas respectée l'équivalence wahm-aestimatio (cf. le 2^e article, l. c., p. 104, n. 57; p. 105, nn. 59 et 61).

obtenue par le raisonnement, et de connaissance qui évalue quelque chose, ici les avantages et inconvénients que l'objet procurera; la seule notion que l'on ne peut retrouver est celle d'incertitude, car l'aestimativa instinctive et naturelle est en soi incapable d'erreur, et son jugement ne peut être discuté vu le plan — celui de l'animal — où il se place.

Au cours du XIIIe siècle le mot et la notion qu'il recouvre cessent de présenter, sauf une exception sur laquelle nous reviendrons, un intérêt philologique ou lexicographique. On peut toutefois noter que si les traducteurs — et encore la chose est douteuse pour le cas d'Averroès et de son commentaire de traités aristotéliciens ¹ ont choisi dans l'ensemble les formes de l'adjectif en -ativus, les auteurs latins du XIIIe siècle emploient ces formes d'une manière qui montrent qu'ils ne font aucune distinction entre elles et les formes nominales en -atio ²; même en remontant à la fin du XIIe avec l'école d'Alain de Lille nous n'avons pas retrouvé les formes en -itas qui sont assez caractéristiques de la psychologie de ces auteurs dans le problème des puissances de l'âme.

Le verbe aestimari, employé de façon absolue sans régime pour indiquer « accomplir un acte de l'estimative » n'est pas utilisé; au moyen de cette faculté l'animal cognoscit, judicat,

- 1. De mem. et rem. 1 : Ista virtus in animalibus non habet nomen et est illa quam Avicenna vocat existimationem (éd. Venise 1574, t. VI, 2 p. 21 G), mais l'édition de la traduction des œuvres d'Aristote accompagnées des commentaires d'Averroès a été retouchée au XVIes., et ne présente pas, dans des cas de détail comme celui-ci, la certitude d'avoir les formes médiévales sous les yeux. Dans le Colliget, II, 20 (éd. Venise p. 30 FG) on trouve aestimativa. Il se pose un problème sur la pensée d'Averroès qui nie pratiquement l'existence d'une estimative, mais la négation même exige de lui qu'il la nomme et c'est le point qui nous intéresse ici.
- 2. Peut-être pourrait on constater une prédominance des termes en -ativa lorsque l'auteur utilise une traduction de l'arabe et en transcrit directement des passages ; les formes en -atio seraient alors plus propres à une page où l'auteur réfléchit sur les données acquises et s'exprime personnellement, v. g.: Jean de la Rochelle, dans son Tractatus (ms. Paris, B. N. lat. 15472, 247b), où il reproduit Avicenne, par opposition à ses réflexions personnelles (ib., 248b); Albert le Grand emploie aestimativa dans le De Homine, et aestimatio dans le De Anima II, 4, 7 etc... Mais il est impossible de faire une statistique précise, et suffisamment exhaustive pour avoir une valeur scientifique, chez les divers auteurs. L'existence de senblables doublets, l'un appartenant à la tradition latine, l'autre introduit par les traductions arabes, se retrouve d'ailleurs dans tous les termes psycholo-giques indiquant une faculté chez les auteurs du XIIIe siècle.

mais surtout apprehendit intentiones. La complexité de ces doctrines médiévales multipliant les abstractions avait en effet amené à trouver un objet déterminé à l'aestimativa : les intentiones qui sont les valeurs, bien, mal, danger, avantage ou profit, dont juge l'animal au moyen de cette puissance; il n'est donc plus directement aestimans comme dans la traduction des Définitions d'Isaac Israëli, mais possède une faculté qui saisit (apprehendere est le terme classique alors pour l'acquisition d'une connaissance) des intentions ; d'où la disparition pratique du verbe. L'adjectif aestimabilis prend au moins au début de cette période 1 un sens particulier en fonction de la puissance de l'âme : il indique ce qui est susceptible de provoquer un acte de celle-ci, et corrélativement de mettre en marche une conduite instinctive chez l'être. Il y a lieu enfin de relever que de la période située vers le premier quart du XIIIe siècle où l'influence aristotélico-arabe amène les auteurs à construire une psychologie sensible de l'homme copiée sur celle de l'animal, Guillaume d'Auxerre y prélude 2 et Jean de la Rochelle en montre le premier épanouissement et la première systématisation 3, jusqu'à S. Thomas d'Aquin 4 qui voulant revenir à un aristotélisme plus strict, en fait un averroïsme, l'aestimativa sera employée non seulement pour la psychologie animale mais pour la psychologie humaine; ainsi réduite à un rôle obscur, à une époque où l'étude de la conduite et du comportement des bêtes était assez peu suivie, elle n'apparaît guère plus que chez des historiens de la philosophie qu'ils soient de la fin du moyen-âge comme Guillaume de Vaurouillon 5 au milieu du XVe siècle ou appar-

^{1.} Gundissalinus, *De immortalitate animae*: Nullum proprium videtur aestimabile brutis, nisi sensibile nocumentum aut commodum. (éd. Bulow, p. 10). La phrase est reprise par Guillaume d'Auvergne, dans son traité de même titre (même édition, p. 45).

^{2.} GUILLAUME D'AUXERRE, Summa Aurea, (éd. PIGOUCHET); fo 36b.

^{3.} Cf. références données p. 34, n. 2.

^{4.} Thomas d'Aquin, Sum. Theol. I, a. 78, a. 4. — Cf. p. 34, n. 1 sur la position d'Averroès, S. Thomas réduit l'estimative à la psychologie animale; il est permis de se demander si dans la ligne des docteurs franciscains, une estimative humaine n'eût pas été plus dans la doctrine augustinienne et plus propre à rendre compte de l'architecture » de l'âme humaine. — Cf. J. Rohmer, La théorie de l'abstraction in Arch. doct. et litt. du Moyen-Age, III, 104-185, spécialement 167-8.

^{5.} Guillaume de Vaurouillon, Liber de Anima (éd. Brady, in Med. Studies, Toronto IX (1949)) p. 278. C'est la juxtaposition des diverses définitions qui

tiennent au mouvement moderne de reprise des problèmes de doctrine médiévale ¹. Dans l'un comme l'autre cas, le terme employé est aestimativa ou son correspondant français estimative qui a absorbé les autres formes latines.

Guillaume d'Auxerre a été cité comme un des premiers témoins de la construction chez l'homme d'une psychologie sensible, inférieure à la rationnelle, tel en effet il apparaît dans la première partie de sa Somme, et il y utilise le vocabulaire transmis par les traducteurs d'œuvres orientales, mais il offre l'intérêt d'être le dernier auteur que nous connaissions à avoir donné à aestimatio un sens spécial apparenté aux problèmes de la foi puisque si son homonyme Guillaume d'Auvergne l'emploie quelques décades après dans le même contexte, il se borne à reprendre les idées de Guillaume de S. Thierry et de S. Bernard sur l'équivalence aestimatio-opinio. La Summa Aurea nous confirme le texte véhément des deux religieux du XIIe siècle dont nous avions déjà pu conclure que le verbe aestimare, chez les théologiens, n'était pas frappé par les mêmes limitations de sens technique que le substantif aestimatio: dès le début de son traité de la Foi, Guillaume d'Auxerre utilise en effet le verbe comme un simple synonyme d'arbitrari, tout en ayant soin à la fin de sa phrase où il reprend la même idée de ne laisser que le mot arbitratio 2. L'aestimatio est en effet pour lui tout autre chose, c'est, il n'y a pas de doute qu'une influence de l'estimative des traductions arabes ne s'exerce ici, le judicium de bono la praedeterminatio, praefixio, propositio boni, autrement dit l'ensemble des éléments affectifs préalables à l'acte de foi; mais c'est dans la partie rationnelle de l'âme qu'elle se situe de toute évidence et même plus exactement dans l'intellect spéculatif ³. Nous nous trouvons donc en présence d'une nouve<u>lle</u> acception qui emprunte aux péripatéticiens arabes l'objet et

nous permet d'appeler Guillaume un «historien » de la philosophie : il cite Avicenne, Algazel et Thomas d'Aquin.

^{1.} Domet de Vorges, L'estimative in Rev. néoscol. de Philos. (1904) pp. 433-54.

^{2.} G. D'AUXERRE, Summa Aurea, IX, l. 1: ...dicitur aestimare vel arbitrari amorem mundi tanquam vilem et nocivum animae, et haec arbitratio fidei est (fo 191d).

^{3.} Les définitions sont tirées des fo 193d svv. — Cf. 198c et 199a. Quant à la puissance de l'âme qui est en cause, voir Englhardt, op. cit., p. 279.

le mode de connaissance (Guillaume fait lui-même le rapprochement avec la brebis qui voit son petit et dont l'estimative lui montre ce qu'il est pour elle) mais place cette *aestimatio* dans la partie intellectuelle de l'âme et y voit un acte et non une faculté, ce qui, surtout dans le traité de la Foi, nous rappelle les théologiens du début du siècle précédent.

L'enquête semble pouvoir se clore sur ces recherches sémantiques dans les textes du troisième livre de Guillaume d'Auxerre : les naturalistes ou médecins ne fourniraient aucun sens particulier à relever; pour eux, aestimare, c'est apprécier l'intensité d'un phénomène, la taille d'un objet d'observation, etc... Nous restons donc dans un sens purement classique. Il semble également inutile d'insister sur les sens «fiscaux » d'expertise, ou d'impôts sur les biens expertisés qu'a relevé le Glossaire Du Cange. Deux faits paraissent se dégager de cette enquête dans des vocabulaires volontairement techniques : chez les juristes le verbe et le substantif, qui sont d'ailleurs toujours aestimare et aestimatio, ont des valeurs sémantiques strictement parallèles : il s'agit d'apprécier un objet, un travail, qui reste extérieur à celui qui estime, et secondairement il y a un élément de jugement personnel et subjectif dans cette appréciation. Chez les philosophes ou théologiens l'aestimatio porte sur quelque chose qui par un de ses côtés touche à l'estimateur : ce que «lui» croira, l'avantage ou l'inconvénient que «lui » en retirera, le bien qui sera «sien»; l'élément de subjectivité, personnelle chez le croyant, spécifique chez l'animal qui réagira selon sa nature, prend une importance capitale au point d'affecter même chez le premier la certitude de son jugement et la valeur de sa connaissance. En outre, d'un point de vue lexicographique le vocabulaire s'étend en admettant des synonymes et des formes nouvelles comme celles des traducteurs; et dans ce vocabulaire le substantif et le verbe de même radical sont susceptibles de recevoir des acceptions diverses, le second restant le plus proche du sens classique, tandis que le premier devient le véritable mot technique.